

## Burundi : Ban note des progrès notables ces derniers mois

UN News Centre, 2 juin 2009 Le Burundi a fait des progrès notables ces derniers mois s'agissant de l'application de l'Accord général de cessez-le-feu et de jeter les bases pour la tenue d'élections libres, équitables et pacifiques en 2010, estime le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un rapport publié mardi. M. Ban se félicite du désarmement officiel des Forces nationales de libération (FNL) et leur accréditation comme parti politique. « Le fait que les FNL aient renoncé au conflit armé constitue une évolution importante qui ouvre la voie à leur participation au processus démocratique », écrit-il dans son rapport remis au Conseil de sécurité.

Il engage le gouvernement et les FNL à poursuivre les efforts en vue de surmonter les autres obstacles à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu, et en particulier d'achever la démobilisation des combattants des FNL et d'intégrer les FNL dans les institutions nationales. Il salue l'action concertée menée aux niveaux national et international qui a permis de libérer les enfants associés aux FNL. Selon le Secrétaire général, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité, le désarmement des civils et la gouvernance démocratique ainsi que l'appui au relèvement des communautés. « Des progrès doivent être réalisés dans tous ces domaines si l'on veut instaurer un environnement favorable à la tenue des prochaines élections et jeter les bases d'un développement durable », dit-il. Dans ce contexte, il recommande de ne pas modifier le mandat du Bureau intégralement des Nations Unies au Burundi (BINUB) à ce stade et d'axer les efforts sur l'appui nécessaire pour mener à terme le processus de paix, la médiation et l'appui à la consolidation de la paix ainsi que sur les autres domaines prescrits par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1858 (2008). Selon M. Ban, plusieurs des interlocuteurs de l'équipe d'évaluation technique, notamment des parties prenantes nationales et internationales, ont fermement recommandé que le BINUB soit maintenu avec un effectif complet jusqu'à la fin du cycle électoral de 2010, ce qui permettrait d'assurer la continuité de la présence et de l'appui des Nations Unies pendant que le Burundi s'emploie à consolider la paix et la sécurité. Tout en reconnaissant que les élections représenteraient une importante étape, il conviendrait d'entamer bien avant cette date la planification des activités que mènera le système des Nations Unies après les élections, afin de procéder à des consultations élargies aux préparatifs voulus, et de se pencher notamment sur le rôle que les différentes entités compétentes du système seront appelées à jouer, ajoute-t-il. Ban Ki-moon félicite le gouvernement d'avoir mis en place la Commission électorale nationale indépendante et l'invite à continuer de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un environnement propice à la tenue d'élections libres et équitables. Il engage le gouvernement à ne ménager aucun effort pour mettre en place la Commission nationale indépendante des droits de l'homme conformément aux normes internationales ainsi que les autres institutions compétentes nécessaires pour consolider la conciliation nationale et l'état de droit. Il se dit préoccupé par les nombreux cas signalés de perturbation des activités des partis politiques d'opposition par des responsables associés au parti au pouvoir et encourage les autorités à traiter tous les partis politiques sur un pied d'égalité conformément à la loi burundaise et à respecter la liberté d'expression et d'association inscrite dans la Constitution, et ce conformément aux normes internationales.